

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Lundi 26 Août 2024

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	Mme FIOCRE Annie
Mme LAROUERE Florence	M. TEDO Hervé
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme THOMAS Stéphanie
M. CORSI Franck	Mme VALLAT Marie-Claude
M. DUBOIS Frédéric	

Membres du Conseil absents :

BOUCHEIX Philippe procuration à Florence LAROUERE

Xavier CHABASSEUR procuration à Stéphanie CHARBONNEL

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 1^{er} juillet 2024 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants + 2 procurations)

2/ Renouvellement convention Agence Postale 2024/2033

Modalités : (durée convention fixée librement entre 1 et 9 ans ; durée minimum d'ouverture : 12h hebdomadaires ; indemnités forfaitaires : possibilité de valorisation en fonction de l'activité de l'agence ; Offre élargie avec mise en place d'un outil de formation à distance ; convention dénonçable par l'une ou l'autre des parties). La durée de convention est fixée à 9 ans à raison de 15h hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants+ 2 procurations)

3/ Assainissement – Marché STEP (MO + AMO)

Les travaux de renouvellement de la STEP vont être intégrés au projet de réhabilitation globale du système d'assainissement dès 2025. Le montant des travaux de cette dernière tranche a été estimé à 370 000 €.

Le CIT reste en charge de l'AMO et a bien exposé en Mairie l'intérêt de la commune à poursuivre la MO avec ACDEAU.

Pour rappel, le transfert de l'intégralité du dossier assainissement aura lieu en 2025 lors du transfert de cette compétence à la Grangeonne. La Commune souhaite donc poursuivre les démarches engagées avant le transfert de compétence (études, demandes de subvention, appels d'offre...) afin de garantir la réalisation des travaux. Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise ACDEAU pour la MO pour un montant de 28 600 € HT et du CIT pour un montant de 1 250 € HT.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire d'appel d'offre pour ce choix (le renouvellement de la STEP avait été mentionné dans le prévisionnel initial de l'accord cadre).

Pour info, le FCTVA devrait être récupéré par la Commune (2022 / 2023 / 2024)

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants+ 2 procurations)

4/ Participation financière Grangeoune (étude d'accompagnement pour extension du Syndicat des Eaux).

Le syndicat expose que l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) n'a pas pu financer les études (évaluées à 67 000 €) à hauteur de 70 %. Afin de maintenir ce financement, le syndicat demande une participation à chaque commune concernée par le transfert de compétence (montant de participation calculé en fonction du nombre d'abonnés en eau potable et assainissement).

Montant demandé à la commune de Molompize = 766 €.

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants+ 2 procurations)

5/Questions diverses

- M. Le Maire rappelle que d'autres communes sont concernées par un projet de réhabilitation de l'assainissement : Auriac l'Eglise, Coren et Molompize.

- Evaluation du Restaurant « La Table des Palhàs » : M. Le Maire doit demander une seconde estimation (espérer 210, 220 voire 230 000€ ?).

- Un candidat a été reçu et a renvoyé une réponse suite à cet entretien. Sa candidature sera réévaluée suite à une nouvelle rencontre à programmer en fin d'été ou début d'automne. Il faudra le prévenir de la fermeture de la RN 122 pour 3 mois durant les travaux assainissement (possibilité de travailler avec les entreprises retenues ?). M. Le Maire propose que l'ensemble des élus soient présents à cette rencontre pour décider du choix de ce gérant.

Pour info : en cas de vente du bâtiment, la Licence IV sera vendue avec l'établissement.

- Proposition de Delphine ASTOUX refusée par M. Le Maire pour son projet de structure d'accueil et de stages de « *spéléophonie* » dans les locaux du restaurant. En revanche, le presbytère pourrait être proposé à la vente : à étudier ? Faire estimer le bâtiment ? Se renseigner sur les montants dont elle pourrait disposer pour son projet.

Elle aurait également besoin de louer la petite salle sur **10 dates** entre septembre 2024 et juin 2025. M. Le Maire propose de lui mettre à disposition la salle du conseil en cas d'indisponibilité de la petite salle des fêtes (tarifs de location à clarifier).

- Travaux appartement de l'ancienne école pour remise en location : à relancer pour répondre à la proposition de location reçue en Mairie. Le dossier est à reprendre (chiffrage effectué ? Toiture et/ou appartement ?...) avec l'architecte de « l'Atelier L'Esquisse ».

- Salle du Conseil : rénovation prévue mais l'accès n'est pas conforme aux normes ERP. M Le Maire propose de déplacer le musée école à l'étage et de faire la salle du conseil et des mariages au rez-de-chaussée.

- Convention voie douce non signée par JP CHASTEL malgré la reformulation et la modification de la convention selon ses souhaits ; procédure et travaux en bordure d'Alagnon suspendus. Ce dossier est du ressort de la comcom HTC (qui va probablement mettre en route une procédure d'expropriation).

- Pilière d'Oléon : M. Le Maire rappelle qu'aucun financement n'a été trouvé pour la rénovation (car jamais activement recherché ni par les riverains, ni par l'association, ni par la Commune). A ce jour il n'y a donc pas de solution pour empêcher le démantèlement.

- Créneau de dépassement : enquête publique à venir en cours d'automne (pour info : pour 600m de créneau de dépassement, environ 7 millions d'euros estimés !).

Fin de séance à 22h35

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHEI

